



# COMMUNIQUE

## **Lancement de la phase pilote du dénombrement du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH5)**

Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD) informe le public que la phase pilote du dénombrement du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH5) se déroulera au cours du mois d'avril 2025.

Cette phase expérimentale vise à tester les outils et la méthodologie du recensement afin d'optimiser l'organisation du dénombrement principal. Elle concernera **80 Zones de Dénombrement** situées dans **23 communes** du pays, à savoir : **Gogounou, Kandi, Natitingou, Toukountouna, Abomey-Calavi, Allada, N'Dali, Parakou, Dassa-Zoumé, Savalou, Aplahoué, Djakotomey, Djougou, Copargo, Cotonou, Athiémé, Lokossa, Porto-Novo, Sèmè-Kpodji, Adja-Ouèrè, Pobè, Abomey et Agbangnizoun.**

Durant cette phase, des agents enquêteurs mandatés par l'INStAD seront déployés dans ces zones pour recueillir des informations essentielles auprès des ménages. **Facilement identifiables**, ils porteront des uniformes estampillés du logo du RGPH5, des badges personnalisés et utiliseront des tablettes pour la collecte des données.

L'objectif du RGPH5 est de fournir aux autorités, aussi bien au niveau central que local, des **données fiables et actualisées** sur la population. Ces informations permettront de mieux orienter les politiques publiques et d'accompagner efficacement les actions de développement en cours.

Nous appelons donc les populations, ainsi que les élus locaux et communaux, à **collaborer pleinement** avec les agents recenseurs et à leur réserver un accueil chaleureux.

Enfin, nous tenons à rassurer chacun que **toutes les informations collectées seront traitées en toute confidentialité**, conformément aux lois en vigueur en République du Bénin.

Pour toute information complémentaire sur le RGPH5, consultez le site <https://rgph5.instad.bj> ou appelez le **01 42 22 22 22**.



**Laurent Mahounou HOUNSA**  
Directeur Général